

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE  
JEAN PROUVE DURANT DES TRAVAUX DE REMISE A NIVEAU D'UN TAMPON**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1 :** À compter du mercredi 2 août 2017 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux de  
remise à niveau d'un tampon,

- **La circulation sera alternée, réglée par panneaux, avenue Jean Prouvé au  
niveau du carrefour avec l'impasse Prairie d'Hellieule N°2.**

**Article 2 :** La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise. Le chantier  
sera protégé par l'entreprise.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 28 juillet 2017.

Le Maire,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint



**Bruno TOUSSAINT**

David VALENCE